

# **CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**

**Note de cadrage départemental**

**Année 2026-2027**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**quartiers2030**



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## VOS CONTACTS

*Le dispositif Accompagnement de la Scolarité est piloté par un Comité des Financeurs  
Parentalité*

### Les membres du comité technique départemental :

- Caf : CREST Lucie – lucie.crest@caf84.caf.fr
- Etat : FRESCOT Judith – judith.frescot@vaucluse.gouv.fr
- MSA : BARBIN Tanya- actionterritoriale\_ass.blf@alpesvaucluse.msa.fr

## **INTRODUCTION**

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

**Le référentiel national de financement du CLAS** rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

- les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

### **1. L'ORGANISATION DÉPARTEMENTALE**

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du **comité des financeurs parentalité présidé par le préfet**. La caisse d'allocations familiales assure l'animation et le secrétariat du dispositif Clas.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité sociale Agricole Alpes Vaucluse, l'Education Nationale.

Il a pour missions de :

- procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- organiser l'appel à projet ;
- examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

### ➤ **Les orientations 2026 – 2027 du comité des financeurs parentalité :**

En 2025/2026, le comité des financeurs parentalité a agréé 33 actions qui correspondent à l'accompagnement de 1867 enfants et jeunes.

Pour l'année 2026/2027 le comité des financeurs parentalité poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- Améliorer la couverture territoriale du dispositif, notamment en milieu rural ;
- Renforcer la qualité des offres de service d'accompagnement à la scolarité.

Dans ce cadre, les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité des financeurs parentalité voire local s'il existe, notamment dans le cadre des CTG ;
- S'inscrire dans un cadre partenarial et l'action doit viser la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec les actions parentalité ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

### ➤ **Animation départementale**

Le comité des financeurs parentalité pour renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas propose pour l'année 2026/2027 :

- un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental Clas.

### ➤ **Le bilan des actions Clas au niveau départemental**

Le comité des financeurs parentalité établit chaque année, à partir de la remontée du questionnaire des données d'activités Clas, le bilan annuel de l'activité du Clas du département.

Cette remontée des données d'activité s'organise depuis 2025 via la plateforme Espada mise à la disposition des porteurs de projet Clas chaque année par la Caf.

Une synthèse, mettant en regard les principales données d'activité à l'échelle nationale et départementale est mise à disposition des porteurs de projet sur le site internet du questionnaire, quelques mois après la saisie des données, et après identification du porteur de projet.

## 2. MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGRÈMENT CLAS (OU DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT)

Après avoir pris connaissance de la note de cadrage et des orientations départementales, vous remplirez les documents suivants :

CAF	<p>Envoi du nouveau formulaire de demande CAF/MSA à l'adresse suivante :  <a href="mailto:CAF84-BP-PARENTALITE@caf84.caf.fr">CAF84-BP-PARENTALITE@caf84.caf.fr</a></p> <p>Envoi du bilan N-1 par mail à l'adresse suivante :  <a href="mailto:CAF84-BP-PARENTALITE@caf84.caf.fr">CAF84-BP-PARENTALITE@caf84.caf.fr</a></p> <p>Se référer à la nouvelle procédure précisée dans le courrier d'accompagnement du présent appel à projet</p>
MSA	<p>Envoi du nouveau formulaire de demande CAF/MSA à l'adresse suivante :  <a href="mailto:actionterritoriale_ass.blf@alpesvaucluse.msa.fr">actionterritoriale_ass.blf@alpesvaucluse.msa.fr</a></p> <p>Envoi du nouveau formulaire de bilan CAF/MSA à l'adresse suivante :  <a href="mailto:actionterritoriale_ass.blf@alpesvaucluse.msa.fr">actionterritoriale_ass.blf@alpesvaucluse.msa.fr</a></p> <p><b><u>joindre une copie du budget réalisé complété sur AFAS</u></b></p>
DDETS	<p>Dépôt en ligne de la demande et du bilan sur la plateforme DAUPHIN à l'adresse suivante :  <a href="https://usager-dauphin.anct.gouv.fr">https://usager-dauphin.anct.gouv.fr</a></p>

Les informations communiquées dans ce dossier doivent permettre aux financeurs de comprendre les principes d'action mis en œuvre pour chaque projet. Il vous est ainsi demandé de détailler votre projet et son organisation pratique.

Vous décrirez les actions

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

Afin que votre demande de financement puisse être instruite, nous vous remercions de renvoyer le bilan N-1 en complétant le formulaire.

---

**Important**: toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction  
**Toutes demandes et bilans incomplets ne seront pas instruits.**

**La date limite de dépôt des demandes de financement et des bilans est fixée au 17/07/2026**

---

### 3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU CLAS PAR LA BRANCHE FAMILLE À COMPTER DE SEPTEMBRE 2026

#### 3.1 Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas

- **La CAF**

Afin de pouvoir prétendre à un financement au titre de la Prestation de Service (PS) CLAS, les projets doivent se conformer aux exigences du référentiel national des CLAS.

En complément de la PS CLAS « socle », les projets pourront bénéficier de majorations financières (bonus enfants et/ou parents). Ces bonus sont attribués de manière cumulative ou isolée ; ils visent à soutenir et encourager le déploiement de nouvelles actions plus qualitatives au sein des CLAS, et à doter les porteurs de projets de moyens d'action renforcés sur l'axe d'intervention auprès des enfants et des parents.

- **La MSA Alpes Vaucluse :**

La MSA a souhaité soutenir les opérateurs CLAS du département du Vaucluse en proposant une subvention aux opérateurs intervenant sur des territoires prioritaires. (Territoires en politique de la ville et communes rurales signataires d'une CTG avec la MSA)

Les CLAS intervenant sur les territoire ruraux signataires d'une CTG avec la MSA pourront bénéficier d'une subvention à minima de 1000 € et majorée en fonction du nombre prévisionnel d'enfants tous régimes confondus accueillis.

Pour les nouveaux CLAS, une aide au démarrage pourra être accordée la première année, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Cette aide sera réservée aux territoires actuellement dépourvus de CLAS ainsi qu'aux territoires prioritaires mentionnés ci-dessus.

- **L'Etat (ANCT-DDETS)**

Les services de l'Etat soutiennent les opérateurs CLAS intervenant en direction des primaires et collégiens résidant sur les territoires des QPV.

## CONTACTS CHEF-FES DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE

Avignon :  
Céline GOMES KHOURY  
[contrat.ville@grandavignon.fr](mailto:contrat.ville@grandavignon.fr)

Le Pontet :  
Sophie REYNAUD  
[sophie.reynaud@grandavignon.fr](mailto:sophie.reynaud@grandavignon.fr)

Carpentras :  
Martine CAVIGGIA- ANDRIAMBALO  
[martine.caviggia@lacove.fr](mailto:martine.caviggia@lacove.fr)

Cavaillon :  
Marie MICOUIN  
[m.micouin@c-lmv.fr](mailto:m.micouin@c-lmv.fr)

Apt :  
Audrey ENJALBERT  
[audrey.enjalbert@apt.fr](mailto:audrey.enjalbert@apt.fr)

Pertuis :  
Thierry Nicolas  
[thierry.nicolas@ampmetropole.fr](mailto:thierry.nicolas@ampmetropole.fr)

Sorgues et Monteux :  
Farès ORCET  
[fares.orcet@sorgues.-du-comtat.fr](mailto:fares.orcet@sorgues.-du-comtat.fr)

Bollène :  
Céline ROS  
[celine.ros@ville-bollene.fr](mailto:celine.ros@ville-bollene.fr)

Orange :  
Emilie MATHIEU – GASBARRE  
[emilie.gasbarre@ville-orange.fr](mailto:emilie.gasbarre@ville-orange.fr)

Valréas :  
Céline BOUFFET  
[c.bouffet@mairie-valreas.fr](mailto:c.bouffet@mairie-valreas.fr)

Isle sur la Sorgue :  
Zohra VIALARD  
[z.viallard@islesurlasorgue.fr](mailto:z.viallard@islesurlasorgue.fr)